» pour établir entre la France et ces Etats, » ou quelques-uns d'entre eux, une entente » internationale destinée à rendre à l'argent » son ancienne fonction d'instrument d'é- » change international ;

» Et, au cas où cette entente internationale » serait reconnue impossible, d'inviter le » gouvernement français à faire étudier » quelles pourraient être, pour les intérêts » économiques de la France, les conséquen- » ces du retour pur et simple à la frappe » libre de l'argent. »

***

L'ordre du jour, présenté par M. Faucheur, président, a été voté à l'unanimité, les arguments mis en valeur par M. Théry, ayant fait comprendre la nécessité d'obtenir le rétablissement du bi-métallisme non seulement en France mais dans toutes les grandes nations d'Europe.

Du reste ce rétablissement doit être international et non spécial à la France. Nos intérêts seraient compromis s'il en était autrement.

C'est ce que M. Théry a su expliquer dans une langue fort claire et d'une admirable précision.

En somme, conférence fort intéressante et qui a produit sur l'auditoire un effet considérable.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

## Le vicaire Liénard
### au Tribunal de simple police

Le vicaire Liénard, desservant à Fives, a comparu hier matin devant M. Devette, juge de paix, assisté de M. Perlet, commissaire de police, faisant fonctions de ministère public.

Le juge pose au prévenu les questions d'usage et lui demande s'il reconnait la contravention.

R. Je reconnais avoir porté le viatique étant revêtu nes ornements sacerdotaux, ainsi qu'il est prescrit par les statuts diocésains.

La parole est au ministère public.

« L'arrêté du 3 août 1881, dit M. Perlet, a été pris légalement ; il a été approuvé par M. le Préfet du Nord et n'est entaché d'aucune irrégularité. Le vicaire Liénard a commis une infraction à cet arrêté. Or, depuis quatorze ans qu'il est en vigueur, le clergé de Lille l'a toujours respecté. Après un tel laps de temps, quelle raison le clergé invoque-t-il pour expliquer ce changement d'attitude ? Chercherait-il à provoquer de graves incidents?

Il faut que l'arrêté soit respecté. Jamais un malade n'a jusqu'ici réclamé en vain les secours de la religion, et ce n'est pas un surplis qui rendra le viatique plus efficace. On va probablement insister sur la question d'abus. Je demande, au contraire, que l'affaire ne soit pas renvoyée et en tous cas, si un délai est accordé, que ce délai soit le plus bref possible, de huit ou quinze jours au maximum ».

Mᵉ Théry, avocat, présente ensuite la défense du vicaire Liénard.

Il déclare que son client soulève l'exception d'abus et demande au juge de paix de décider qu'il y a lieu, quant, à présent, d'affirmer que l'action est irrecevable.

M. Théry, prétend, contrairement aux affirmations du ministère public *que le clergé de Fives ne s'est jamais conformé aux prescriptions de l'arrêté du 3 Août 1881*.

La sécurité publique dit-il, n'en est pas menacée pour cela.

Le défenseur souhaite à M. Géry Legrand le *bonheur* de recevoir un jour le viatique, apporté par un prêtre revêtu de ses ornements sacerdotaux.

Le vicaire Liénard, obéit non pas à tel ou tel arrêté, mais à son curé, *lequel ne reçoit d'ordre que de son évêque*.

A propos de l'exception d'abus, Mᵉ Théry soutient qu'on ne peut fixer de délai en ce qui concerne la facilité laissée à l'inculpé de faire résoudre par la juridiction compétente la question préjudicielle.

M. Perlet prend de nouveau la parole. « En admettant, dit-il, qu'il y ait eu une certaine tolérance, l'arrêté n'en est pas moins légal, et doit être respecté à Fives aussi bien que partout ailleurs. Je requiers donc l'application de la loi. »

Le débat étant clos, le prononcé du jugement est renvoyé à 5 heures.

A ce moment, le doyen de Fives se lève pour haranguer le tribunal. On lui impose silence.

Il quitte alors la salle en criant : « Vive Jésus-Christ ! »

Au moment de la sortie du vicaire Liénard, *une bande d'étudiants des facultés catholiques*, l'acclame et conspue le tribunal. Un de ces jeunes néophytes qui braille plus fort que les autres, est délicatement cueilli et amené à la barre du tribunal où le juge l'admoneste vertement. Le jouvenceau, qui a immédiatement perdu toute sa belle assurance, balbutie des excuses, et se retire la tête basse.

A part cette manifestation grotesque, piteusement terminée, la sortie a eu lieu sans incident.

### Reprise de l'audience

L'audience est reprise à 6 heures.

M. Devette, juge de paix donne lecture du jugement, ainsi qu'il suit :

Vu les articles 6, 7, 8 de la loi du 18 Germinal, an X.

Attendu que l'abbé Liénard, poursuivi pour contravention à l'article 1er de l'arrêté du maire de Lille du 3 août 1881, qui interdit toute manifestation sur la voie publique à l'occasion de l'administration des secours religieux aux malades, reconnait avoir, le 23 avril dernier, étant en surplis et accompagné d'un homme portant une lanterne allumée, porte le viatique rue du Prieuré, à Lille, mais qu'il soulève contre le dit arrêté municipal l'exception d'abus, *prévue par l'article 7* de la loi du 18 Germinal an X, prétendant que cet arrêté constitue une atteinte à l'exercice public du *culte et à la liberté* que les lois et règlements garantissent aux prêtres catholiques.

Qu'il conclut, en définitive, à ce que le tribunal de simple police déclare quant à présent l'action publique irrecevable.

Attendu que l'exception opposée par l'accusé constitue une question préjudicielle,

Qu'il résulte en effet de l'article 7 de la loi du *18 Germinal, an X, que le Conseil d'Etat* est seul compétent pour décider si l'arrêté dont s'agit porte atteinte à l'exercice du culte et se trouve entaché d'abus,

Que le tribunal de simple police ne peut donc en l'espèce, comme il le *ferait en autre matière*, se prononcer sur la légalité ou la nullité dudit arrêté,

Mais, attendu qu'il ne résulte des termes de la dite loi, ni d'aucune autre, que le juge de répression doive se dessaisir définitivement de la cause portée contre lui ;

Qu'il y a lieu seulement pour lui de surseoir, afin de permettre à l'inculpé de faire résoudre par la juridiction compétente la question préjudicielle qu'il invoque,

Par ces motifs,

*Dit qu'il sera sursis à statuer* sur l'action du ministère public pendant *vingt et un* jours, au cours desquels l'inculpé sera tenu de poursuivre devant le Conseil d'Etat l'exception dont il argumente, et que, faute par lui de justifier à l'audience qui suivra l'expiration dudit sursis, qu'il a saisi ladite juridiction, il sera fait droit. Dépens réservés.

# TRIBUNAUX

### Conseil de guerre de Lille
Séance du 14 mai 1895

Baron. Joseph-Alphonse-Eugène, soldat de 2e classe, 1re section de commis et ouvriers militaires d'administration, abus de confiance, 2 ans de prison et 25 fr. d'amende — X. Edmond, dragon de 2e classe, 21e régiment de dragons, désertion à l'intérieur, 2 ans de prison — Van Liefde, Théodore, soldat de 2e classe, 110e régiment d'infanterie, désertion à l'intérieur en temps de paix, 2 ans de prison — Barras, J.-B.-François, soldat de 2e classe au 110e régiment d'infanterie, vol militaire, 3 ans de prison — Wanaique, Edwige, soldat de 2e classe au 84e régiment d'infanterie, refus d'obéissance, examen médico-légal sur son état mental — Duhamel, Paul-Cyprien, soldat de 2e classe au 1er escadron du train des équipages militaires, absent et contumax, vol avec effraction, 2 ans de travaux forcés et dégradation militaire.

### Tribunal Correctionnel de Lille
*Audience du 1 mai 1895*

ROUBAIX

**Rébellion, outrage, ivresse.** — Il y a un mois environ, Palmyre Havart, femme Roussel, cabaretière, était entrée, en faisant des courses, chez une amie, cabaretière comme elle. Là se trouvaient deux agents de police et une autre personne en train de boire un verre au comptoir.

La dame Roussel était près d'eux sirotant un malaga.

Ce n'était sans doute pas le premier, car elle était déjà un peu excitée par la boisson.

A un moment donné, une altercation s'éleva entre elle et la personne qu'accompagnaient les agents. Croyant que celle-ci prenait des privautés avec elle, elle se fâcha tout rouge. Les agents intervinrent. Ne pouvant plus se contenir, la dame Roussel se jeta furieuse sur eux et cassa son parapluie sur la tête de l'un des représentants de la force publique.

Voilà qui lui vaut 8 jours de prison.

TOURCOING

**Coups, rébellion, ivresse.** — Vers 9 heures du soir, dans le courant de la semaine, Godefroy Edouard et Alphonse Desmedt, deux jeunes gens, excités par la boisson, entrèrent au cabaret Hus, à la Blanche-Porte. Quelques consommateurs, parmi lesquels M. Delescluze, y étaient attablés et jouaient aux cartes. Les deux ivrognes leur cherchèrent querelle et les bousculèrent. On les mit à la porte. Mais Godefroy avait lancé un formidable coup de tête à M. Delescluze et Desmedt avait porté à Mme Hus un coup de pied lancé par derrière, qui lui fit une forte blessure à la main.

On était allé chercher la police. Quand les agents arrivèrent, Godefroy leur opposa la plus vive résistance. Pour coups et rébellion, trois mois de prison à ce dernier. Pour coups seulement, trois mois à Desmedt.

**Rixe nocturne.** — Une discussion avait surgi dans la soirée du 14 au 15 février à propos d'un chien, paraît-il, entre Armand Desrousseaux, 33 ans et Joseph Glorieux, 29 ans, qui se trouvaient avec un camarade Frédéric Vandevenne, 31 ans, alors qu'ils se trouvaient au café Lefebvre, *rue de Tournai*.

Après être sorti de cet estaminet, les trois amis se trouvaient rue de la Cloche où ils menèrent grand tapage pour vider leur querelle. Les coups pleuvaient dru. Les voisins réveillés les avaient reconnus. La police dressa procès verbal contre les trois amis.

Des dépositions des témoins il résulte que Vandevenne a été la victime des brutalités des deux autres, et qu'il n'aurait fait que se défendre. Le tribunal l'acquitte mais il condamne Desrousseaux.

FLERS

**Violences. Bris de clôture. Ivresse.** — Quatre individus complètement ivres arrivaient lundi 29 avril vers 9 heures du matin, à l'estaminet tenu par Mme veuve Rasson-Dernoncourt, rue du Pavé-Blau. Comme cette dame n'avait pas l'envie de les recevoir, elle ferma la porte d'entrée au verrou et recommanda à sa fille de ne pas les recevoir. Mais, ils entrèrent dans le cabaret par la porte de derrière et, se mettant à faire grand tapage, commencèrent à danser autour des tables. Mme Rasson parut alors. Les ivrognes demandèrent à boire ; la cabaretière refusa de les servir.

Furieux et menaçants deux d'entre eux la saisirent par le bras et la frappèrent.

Elle appela alors ses frères Jean et Benjamin Dernoncourt.

A leur arrivée, Henri Eeckout, ouvrier de ferme l'un des perturbateurs, se jeta sur elle et sur son frère Jean. Un autre, Alphonse Timmermann, 26 ans, s'en prit à Benjamin. Ce sont les deux que l'on a pu arrêter, l'après-midi à l'estaminet du *Veau-Canarien*, rue de Lille à Croix.

Ils comparaissaient à cette audience et ont été condamnés chacun à trois mois de prison.

HALLUIN

**Vol.** — Pierre Vandeputte, 61 ans, confectionneur de dévidoirs a volé une brouette à M. Cyrille Dalle il y a environ six mois. Il l'a vendue au sieur Vinckels. La brouette a été reconnue, elle était d'ailleurs marquée du nom de Dalle. Vandeputte avait aussi en sa possession un autre objet dont il n'a pu indiquer la provenance.

Il récolte trois mois de prison.

ARMENTIÈRES

**Bris de clôture.** — Henri Barbage, 28 ans, boulanger, est un mauvais sujet qui, plusieurs fois déjà, pour vagabondage et bris de clôture a été condamné.

Sa mère qui n'a pas, non plus, à se louer de lui ne tient pas à lui donner son adresse. M. Dufour, notaire reçoit les loyers de cette femme. C'est à lui que le 29 avril Barbage écrivait pour savoir où était sa mère et lui demander un secours. Le lendemain Barbage allait la voir; M. Dufour l'éconduisit. En sortant de la maison, dans un mouvement de colère, le prévenu faisait sauter un carreau de vitre de la porte d'entrée en y donnant un coup de coude.

Quatre mois de prison à Barbage.

HOUPLINES

**Vol.** — M. Dansette, farinier à Houplines, avait à son service depuis 10 ans, un ouvrier nommé Lottin Jules, en qui il avait toute confiance. Vers le commencement de l'année, ayant appris que Lottin lui volait de la farine depuis longtemps par petites quantités, qu'après son travail il emportait dans des sacs, M. Dansette mit son ouvrier à la porte. Grande colère de celui-ci qui, au dire du plaignant, pour se venger, fut l'instigateur d'articles injurieux et diffamatoires contre son ancien patron, articles publiés par la *Croix du Nord*.

M. Dansette évalue environ à 1200 fr. le préjudice que lui a causé le prévenu par suite de ses vols.

Le tribunal condamne Lottin, à 3 mois de prison, mais, comme il n'a jamais été condamné et que les renseignements fournis sur lui par la gendarmerie ne sont pas mauvais, le tribunal lui accorde le bénéfice de la loi Bérenger.

## Cour d'Assises du Nord
### La prochaine session

Nouvelle série d'affaires renvoyées devant les assises qui s'ouvriront à Douai le lundi 13 mai :

**Tentative d'assassinat à La Madeleine-lez-Lille.** — Un ancien garçon épicier de Douai, qui habitait Roubaix à l'époque du crime, Jules De Backer, âgé de 26 ans, est inculpé de tentative d'assassinat sur la personne de M. Auguste Dubar, garçon de recettes, tentative commise sur la route de La Madeleine à Roubaix.

**Homicide volontaire à Villers-Guislain.** — Gustave Souillard, 36 ans, tisseur à Villers-Guislain (arrondissement de Cambrai).

**Assassinat à Dunkerque.** — Louis Guilbert, 47 ans, né à Boulogne, journalier à Dunkerque.

**Vols qualifiés à Lallaing.** — François Wasson, 52 ans, né à Lallaing (arrondissem. de Douai), sans profession ni domicile.

**Faux en écriture authentique et publique.** — Nicolas Louillette, 27 ans, né à Pont-Remy (arrondissement d'Abbeville), sans profession ni domicile.

**Attentats à la pudeur à Troisvilles.** — Arsène Sacré, 25 ans, né à Trélon (arrondissement d'Avesnes).

### Cour d'Assises du Pas-de-Calais
*Audience du 4 mai*

Présidence de M. Pain, conseiller à la Cour d'Appel de Douai

Ministère public : M. Good, substitut

L'accusé Cresson a été condamné à **un an de prison**.


**UN MONSIEUR** offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de rhumatismes, un moyen *infaillible de se guérir promptement*, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. **VINCENT**, 8, *place Victor Hugo, à Grenoble*, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

ONGUENT SAINT-ROCH
de H. FLAMENT, Phᶜⁱᵉⁿ à Lourches (Nord)
Guérison Certaine des PLAIES
même anciennes et de mauvaise nature.
*Ulcères, Tumeurs, Anthrax, Panaris, Maladies de la Peau*, Abcès, Clous, Croûtes, *Blessures, Brûlures*, Scrofule, Phlegmons, Coupures, Abcès aux Seins chez les Nourrices, etc.
PRIX : 2 FR. 50 FRANCO-POSTE

55 années de succès — 58 récompenses
ALCOOL de MENTHE de **RICQLÈS** contre les indigestions, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête. Calme instantanément la soif et assainit l'eau. Préservatif contre les épidémies. Excellent aussi pour la toilette et les dents.
Exiger le nom de RICQLÈS


### FOIRE DE ROUBAIX

**Hippodrome.** — *Grand cirque international.* — Directeur-Propriétaire : Sam Lockert. Succès ! Succès ! Succès !

**Théâtre A. Gransart-Courtois.** — Tous les dimanches, lundis et jeudis, matinées de famille à 3 et à 5 heures. — Tous les soirs à 8 h. 1/2 grande représentation; spectacle genre Robert Houdin et des Folies-Bergères de Paris.

Jusqu'au jeudi 9 mai seulement. — Coin de la rue Pierre-de-Roubaix. — **Grand et célèbre Théâtre Morieux** (de Paris) dont la renommée n'est plus à faire; premier grand théâtre mécanique, pittoresque, maritime du monde.

Bureau à 8 heures ; rideau à 8 h. 1/2. — Voyage autour du monde en 50 minutes.

**Prix des places :**

Représentation du soir : Fauteuils numérotés, 1 fr. 50; premières, 1 fr. ; secondes, 60 centimes ; galeries, 40 cent.

Représentations du jour : Fauteuils numérotés, 1 fr. ; premières, 50 cent. ; secondes, 25 cent.

Dix centimes en plus pour les billets pris à l'avance.

## CONVOCATIONS

Les membres de la *Jeanne d'Arc*, société de Secours mutuels et de retraite sont invités à une réunion générale qui aura lieu le Lundi 6 mai, à 8 heures très précises, au siège de la Société, Hôtel du Grand Cerf, rue du Collège, 21. — Ordre du jour : Fête de Jeanne d'Arc.

*La Société des Sauveteurs du Nord* (Section de Tourcoing), adresse aux sociétaires la convocation suivante :

Par ordre de M. Lebon, notre président, je viens vous prier de bien vouloir assister à la réunion qui aura lieu le Dimanche 5 courant, à 5 heures très précises, au Café du Commerce (en face de la Gare), pour nommer un vice-trésorier en remplacement de notre ami regretté, M. V. Scoly.

## FUNÉRAILLES

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de

**Madame veuve Charles SELOSSE**
**Née Adelaïde LECOCQ**

décédée à Roubaix, le 3 mai 1895, dans sa soixante-unième année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation d'assister aux CONVOI et SERVICE qui auront lieu le lundi 6 dudit mois, à neuf heures, en l'église Saint-Joseph, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville pour y être inhumé.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue Marengo, 2.

### Etat-civil de Roubaix
Du 4 mai

**Naissances.** — Palmyre Desmettre, rue Cugnot 8 — Léon Aubour, rue Longues-Haies 25 — Eugénie Dewilde, rue de Mons — Jean Bettens, rue Barbe-d'Or — Léon Morelle, cantour St-Martin 5 — Marie Vanzele, Hôtel-Dieu.

**Décès.** — Louis Castelain, 75 ans, rue St-Jean — Adelaïde Lecocq, 60 ans, rue Marengo 2 — Marie Delattre, 61 ans, rue de Lannoy 431 — Pierre Detrain, 52 ans, rue du Tilleul — Clémence De Koeck, 9 mois, rue de la Limite 17.

### Etat-Civil de Tourcoing
Du 4 mai

**Naissances.** — Fernand Catteau, rue des Coulons — Maurice Binot, rue Delbecque — Albert Josson, Croix-Rouge — Gabrielle Florin, rue Clinique prolongée — Emile Vandewalle, rue Croix-Rouge.

**Décès.** — Louise Couronble, 1 an 9 mois, rue de la Marlière — *Germaine Delbecq*, 18 ans 9 mois, bobineuse, rue Clinquet 64 — J.-B. Crétou, 61 ans 8 mois, chauffeur, rue Moulin-Fagot 2 — J.-B. Hubaut 88 ans 10 mois, s. pr., rue Chêne-Houpline 99.

### Etat-civil de Wasquehal
Du 16 au 30 avril

**Naissances.** — Pierre Decobecq, le Bourg — *Henri Vanmarisse, hameau du Cartelot* — Paul Lejeune, le Bourg — Célina Delcour, chemin du Triez — Julia Mouton, chemin Rouge — Henriette Liénard, le Bourg.

**Décès.** — Waltine, présenté sans vie — Paul Lejeune, 4 jours, le Bourg — Julie Verhelst, 72 ans, ménagère, hameau de la Planche au Rez — Marie Lubbreckt, 8 ans, pavé de Lille — Joseph Vandecasteele, 4 mois, chemin Duquesne — Alida Morlart, 17 ans, rattacheuse, rue de Metz à Croix.

**Mariages.** — Entre : Georges Dhal, 30 ans, contre-maître de pliage à Croix et Marie Barbieux, 24 ans, liseuse à Wasquehal — Emile Woenstels, 26 ans, journalier à Roubaix et Marie Crupelandt, 19 ans, journalière à Wasquehal — Adolphe Van Wesemael, 22 ans, teinturier à Marcq-en-Barœul et Jeanne Locufier, 22 ans, rattacheuse à Wasquehal.


1839 Fondation de la Grande Maison 1839
A LA GRANDE MAISON PARIS
Succursale de LILLE
15 Rue Faidherbe 15 (Ancᵗ Rue de Roubaix)
HABILLEMENTS & TOUT ce qui concerne la toilette pour HOMMES, JEUNES GENS & ENFANTS
PARIS-LYON-MARSEILLE-LILLE


## BULLETIN FINANCIER

Paris, 4 mai 1895.

La Bourse s'est ressentie au début de la faiblesse des derniers cours de la séance d'hier. Mais, les premières offres absorbées, le marché redevient plus ferme.

Le 3 0/0 ouvre à 102.10 et finit à 102.25.

Le 3 1/2 0/0 passe de 107.57 à 107.70.

Le Crédit Foncier se négocie aux environs de 900.

Le Comptoir National d'Escompte s'inscrit à 600.

La Société Générale est en grande fermeté à 497.50. Le rapport présenté à l'assemblée du 29 mars fait ressortir l'impulsion donnée aux divers services de la Société, et il signale tout particulièrement les progrès réalisés dans le domaine de l'escompte aussi bien en province qu'à Paris.

Le Crédit Lyonnais cote 816.25.

Bons achats en obligations de la Cie électrique de la rive gauche de Paris qui sont demandées à 490.

En mines d'or, on cote 152 sur le Buffelsdoorn. La Monte-Rosa vaut 138.75 ; les actionnaires sont informés qu'une réunion extraordinaire aura lieu à Londres le 14 mai, avec l'ordre du jour suivant : « que chaque action existant de cinq livres sera divisée en cinq actions de une livre chacune. »

Les Gulf Londs s'inscrivent à 28.75.

Affaires calmes sur les Chemins français.

Anvers, 4 mai.

**Peignées allemandes de la Plata**
*Contrat B*

Mai, 347 .½ ; juin, 350 .½ ; juillet, 352 .½ ; août 355 .½ ; septembre, 355 .½ ; octobre, 357 .½ ; novembre, 357 .½ ; décembre, 360 .½ ; janvier, 360 .½ ; février, 360 .½ ; mars, 362 .½ ; avril, 365 .½.

Ventes 615,000 kilos.

**Peignées françaises de la Plata**
*Contrat C*

En disponible il a été traité 67 balles de la Plata en suint.

Marché calme.


**BONS PANAMA**
**LOTS du CONGO**
délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison
**J. BULTÉ**
**Comptoir de Change**
ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX
*ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables*
**Exécution rapide** de tous ordres avec les Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers, Londres, Amsterdam.
Souscription aux Emissions. — Versements. Conversion.
Paiement immédiat et sans frais de COUPONS présentés à l'échéance.
BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES
*Achat et Vente d'Actions de Charbonnages*

Opérations à Forfait — TITRES CONTRE ESPÈCES
—0—
*Le Comptoir de change*
**A. Pajot & Ch. Lefebvre**
**Siège Social :**
*LILLE : 69 bis, Rue Nationale.*
**Succursales :**
*ROUBAIX : 6, rue de la Gare.*
*WAZEMMES : r. Gambetta, 1ter*
**PAIE**
dès à présent tous les
**COUPONS**
à échéances :
**d'AVRIL, MAI, JUIN**
*dont le taux est connu.*
—0—
Ordres de Bourse — TITRES CONTRE ESPÈCES

**VINS des COTES du ROUSSILLON**
*Expédition du propriétaire au consommateur.*
40 médailles en argent, diplôme d'honneur, hors concours, membre du jury, etc., du Mérite agricole, médaille d'or au concours général agricole de Paris.
Vins de liqueur. Vins de table
*Le prix courant est envoyé sur demande.*
François MONTAGNE, viticulteur à Maury, Pyrénées-Orientales).

**CHOCOLAT MENIER**
*Refuser les Imitations.*

**LES MÉDECINS conseillent**
à ceux qui souffrent de l'**Estomac** et qui ont la digestion difficile de prendre un remède énergique qui puisse faire disparaître rapidement *Crampes, Vomissements, Aigreurs, Nausées, manque d'appétit, Pesanteur d'Estomac, etc.*
Le remède recommandé par le médecin est le
**GASTRIQUE FRANÇAIS**
Il est composé de sucs de plantes médicinales recueillies dans les bois et dans les montagnes.
**Le Gastrique Français**
est le meilleur et le plus énergique de tous les dépuratifs.
**Dépot général : Pharmacie DIDRY**
*ROUBAIX, rue Notre-Dame, 32*
(près la gare)
Dépôts à ROUBAIX : Pharmacies Boyaval, Delabaere, Hennequant. — A TOURCOING : Boyaval. — A LANNOY : Verdier. — A MOUSCRON : Fonder.

*Faites prendre aux Enfants*
et aux personnes difficiles le
**Purgatif - Vanille**
le moins cher, le plus agréable et le plus efficace des purgatifs.
PRIX : Pour Enfant 25 Centimes. Pour Adulte 50 Centimes.
Seul dépôt : Pharmacie DIDRY, Roubaix
Rue Notre-Dame, 32.

**CIDRE** pur jus pommes, 12 c. le litre. Les 230 litres franco toutes gares, 49 fr., fût compr. Ecr. Régisseur Chât. Champ du Genêt, par Avranches (Manche).

FORCE MOTRICE ECONOMIQUE
MOTEUR NIEL
22, R. LAFAYETTE, PARIS
MOTEURS A GAZ ET A PÉTROLE

100 PIÈCES
LINOLEUM FORT
Mises en vente au prix de 2 fr. 45 le mèt.
TAPIS LIÈGE pour Bureaux Magasins Escaliers Couloirs
MAISON DU TAPIS
Foyers Carpettes toutes tailles Moquettes, Tentures, Tapis de table
PAPIERS PEINTS
Assortiment considérable
PRIX DE FABRIQUE
7, rue du Vieil-Abreuvoir, ROUBAIX



Imprimerie de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*

Le Gérant : E. DUGARDIN


---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 82

LES DRAMES DE LA PAIX

# PANTALON ROUGE

QUATRIÈME PARTIE

BARBE-BLONDE

Et, embrassant les mains de Marthe, les mains d'Espérance :

— Et dire, répétait-il pour la centième fois, que je ne pourrai jamais vous prouver combien je vous suis reconnaissant !

Marthe ne répondit rien.

— Si ce garçon pouvait m'être utile, pensa-t-elle. En quoi ?

Elle ne le savait. Elle ne pouvait s'ouvrir à lui, dévoiler ses projets, révéler le but auquel elle tendait. Pourtant elle résolut de l'interroger.

Pendant une dernière visite qu'elle faisait à l'enfant, Rabichet, qui avait obtenu de Karl la permission de s'absenter pendant une heure, arriva tout à coup.

Marthe prit aussitôt sa résolution. Qui sait si, au milieu des renseignements bien vagues peut-être que lui donnerait Rabichet, elle ne trouverait pas quelque indice, quelque liaison avec les événements qu'elle connaissait?

Ce fut avec une extrême prudence, pour ne point effaroucher son honnêteté, qu'elle le questionna :

— Il n'y a pas longtemps que vous êtes au service de M. de Winter?

— Deux mois seulement. C'est M. Karl, à son arrivée à l'Epinière, qui est venu me trouver. Il m'a pris à l'essai pendant quinze jours, et comme il a été satisfait, il m'a gardé.

— Etes-vous content de vos maîtres ?

— Ils sont durs, dans leurs rapports avec nous autres ; quand ils se fâchent, ils n'ont pas l'air commode du tout... il y a surtout le vieux qui a des yeux, mazette !... Enfin, quand le service est bien fait et que les chevaux ne manquent de rien, ils n'ont rien à dire, n'est-il pas vrai ?...

— De telle sorte que pour votre part?

— Pour ma part, je ne suis ni content ni mécontent... Pourtant, ce que je peux dire, c'est qu'ils ne se font guère aimer, ni de moi ni des autres... Ah ! j'aimerais mieux être chez le général...

— Peut-être est-ce possible.

— Ah ! si ça se pouvait... Vous êtes donc une fée?

Marthe réfléchit un peu. Sans dévoiler ses projets, il fallait cependant que Rabichet comprît quel pouvait être le motif des questions plus directes qu'elle allait lui adresser.

Le nom même du général, tombé là tout à coup, lui fournissait le motif cherché.

— Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler, à l'Epinière, qu'il ne serait pas impossible que votre jeune maître épousât Mlle Espérance, la fille du général ?

— Je ne me mêle guère de ce qui ne me regarde pas. Si ce mariage se fait, c'est qu'il convient à tout le monde, pas vrai ? Moi, je n'ai rien à y voir. Pour en avoir entendu parler, oui, sûrement. On ne se gêne pas à l'office pour raconter la cérémonie comme si elle était faite. Tout le monde a bien vu les allées et venues de M. Karl à Fontenailles. Et puis l'orage sur la Loire, la maison du père Vitrolles, le passeur, où les deux tourtereaux ont passé seuls une partie de la nuit, et le coup de folie de M. Karl, dans la Loire, tout cela a fait jaser dans le pays.

— Oui, murmura Marthe pensive, cela devait être.

Rabichet se méprit.

— Surtout, n'allez pas croire que mon intention est d'offenser qui que ce soit. Ces choses-là se passent au-dessus de ma tête.

C'est tout. Je ne les vois pas. Vous m'interrogez, je réponds.

— Vous aimez M. de Trélon-Fontaines ?

— Le général ?

Rabichet eut un gros rire qui montra ses dents blanches, éclatantes *sur sa large figure rouge*.

— Je me jetterais au feu pour lui... Est-ce que je ne suis pas soldat ?

— Alors, n'oubliez pas que tout ce que je vais vous demander, c'est dans l'intérêt de Mlle Espérance.

— Mlle Espérance, M. Armand ou le général, c'est bonnet blanc et blanc bonnet, dit le brave garçon... Vous n'avez qu'à parler..

— Croyez-vous M. de Winter très riche ?...

Rabichet fût surpris et se gratta la tête.

— Dam ! vous savez, je n'ai pas la clef du coffre-fort... Mais s'il faut tout vous dire, je crois tout de même qu'il y a de l'argent dans la maison... les chevaux valent cher... les voitures sont parfaites... la maison est bien tenue... *On vit sur un train de millionnaire*. Mais tout cela, vous pouvez le voir et vous en rendre compte aussi bien que moi.

— MM. de Winter sont Hollandais, n'est-ce pas ?

— A ce qu'il paraît...

— De quel pays de Hollande, le savez-vous?

— Ils ne se cachent pas pour le dire... On jurerait même qu'ils ont à cœur que tout le monde n'ait pas de doute là-dessus...

— Alors ?

— Attendez... je ne suis pas fort en géographie... Il paraît que les De Winter sont une famille très ancienne, de... de... la...

— *La Frise, peut être ?*

— Justement. Un drôle de nom, j'aurais bien dû me le rappeler.

— Mais la Frise est grande.

— Ils sont nés dans le chef-lieu, comme qui dirait Blois ou Tours.

— Leeuwarden ?

— Un nom comme ça, oui, pas commode à retenir et à prononcer...

— Mais leurs propriétés, leurs richesses ne sont pas en Hollande ?

— Il paraît qu'ils en ont beaucoup dans une île, très loin, car M. Guillaume est revenu il n'y a pas longtemps, d'une ville qui se trouve à des mille lieues... Oh ! cette fois, je me souviendrai du nom, c'est facile... Tabac... Tabavia...

Marthe sourit.

— Batavia... dans l'île de Java ?...

— *Justement.*

A part les renseignements sur le lieu d'origine de la famille De Winter, Marthe connaissait tous ces détails.

Elle examina longtemps l'intelligente figure de Rabichet.

— Dites moi franchement, n'avez-vous pas remarqué quelque chose de singulier dans *cette famille ?... Est-ce que tout vous paraît* régulier ?... Rien n'a-t-il excité votre surprise ?

— Eh bien, oui, je serai franc... fit le garçon, puisqu'il s'agit du général et de sa fille. Qu'est-ce que j'ai vu ? Rien... des riens... Et pourtant, tout ce monde-là ne me paraît pas catholique !

— Comment cela ?

— Je veux dire qu'il y a des choses louches par en dessous...

— Lesquelles ?

— Ah ! voilà, quand j'y pense, ça va bien et je me rends compte, mais pour expliquer mon sentiment avec des raisons sérieuses, c'est une autre paire de manches... je ne peux plus...

— Essayez, je comprendrai peut-être à demi mot.

— D'abord il y a Mme de Winter que nous ne voyons jamais ou si rarement que ça équivaut à jamais, une vieille infirme, qui n'a pas l'air méchant du tout et qui jargonne toujours *avec sa femme de chambre ou avec* Mlle Magda, dans une langue horrible, qui doit être du Hollandais... Une fois, j'étais tout près dans le jardin... Quel charabia !.. Et puis on s'est tu tout à coup, quand on s'est aperçu que je pouvais entendre.

— Et cette femme de chambre ?

— En voilà une qui déteste les Prussiens et qui ne se fait pas faute de le crier sur les toits !... Ah ! si on avait la guerre, je crois qu'elle prendrait culottes et qu'elle s'engagerait...

— Ensuite qu'avez-vous remarqué ?

— Je vais vous dire... c'est une chose curieuse, mais à l'exception de la vieille Luxembourgeoise, tous les domestiques sont nouveaux dans la maison. On dirait des gens enrichis tout à coup ou qui font mine de l'être et qui s'installent... Cela ne m'a pas été difficile de l'apprendre, vous comprenez, car à l'office, quand ils sont entre eux, les gens se font leurs confidences... Il n'y a pas, dans la maison, un seul d'entre nous dont l'entrée remonte à plus de trois mois...

— Voilà qui est étrange en effet, murmura Marthe, Y avait-il des domestiques auparavant ?

— Je l'ignore... la vieille Luxembourgeoise ne répond jamais quand on l'interroge.

— M. de Winter habite Paris l'hiver?

— Sans doute. Ce n'est, cela, un secret pour personne... avenue Montaigne, 4...

— Est-ce que M. de Winter reçoit une nombreuse correspondance?

— Je l'ignore... Lorsque M. Guillaume ou M. Karl ne sont pas là pour prendre cette correspondance des mains du facteur, elle ne passe point par notre intermédiaire, pas même par l'intermédiaire du valet de chambre. C'est la vieille bonne qui se trouve toujours là, quand le facteur arrive, ou en son absence, mais rarement, Mlle Madga elle-même...

— Et cette correspondance ?

— Est enfermée tout de suite. Et je dois dire que les maîtres, le vieux comme le jeune sont des hommes d'ordre, car jamais, paraît-il, ils ne laissent traîner le moindre papier... Ils les brûlent... Il faut croire tout de même *que ce sont des papiers compromettants pour* qu'ils s'en débarrassent ainsi...

— De telle sorte que vous ne savez pas si les lettres qu'ils reçoivent viennent de France ou de quelque autre pays?

— Excusez moi. Je le sais *très bien*, au contraire.

— Comment cela ?

— Parce que si nos maîtres brûlent leurs lettres, ils ne brûlent pas les enveloppes, ou du moins ils ne les brûlent pas toutes, et j'en ai vu, sans être curieux ni indiscret... quelques-unes. de ces enveloppes...

— Elles portaient le timbre...

— *De France, et venaient de Paris*, tout simplement... d'autres de plus loin, de ce Taba... Batavia, dont je vous parlais tout à l'heure... après avoir voyagé longtemps.

— Et rien d'Italie ou des pays voisins, comme l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne?

Il fit un signe négatif, en haussant les épaules.

— Rien, rien de rien, bien sûr, dans les enveloppes que j'ai vues.

Marthe adressa encore quelques questions à Félix Rabichet, mais elle ne put rien obtenir de plus.

Elle se sépara de lui en disant :

— Si vous appreniez quelque chose qui vous renseignât clairement sur vos maîtres, voulez-vous me promettre de ne rien négliger pour me le faire savoir aussitôt ?

— Certes. Je suis certain que vous n'agissez que dans l'intérêt du général, et pour le général je suis prêt à tout...

— Je puis donc compter sur votre dévouement ?

— Mon dévouement absolu. A partir d'aujourd'hui je suis tout yeux et tout oreilles. Et maintenant que, sans me dire le fond de votre pensée, vous m'en avez dit tout de même assez pour faire naître mes soupçons, mes yeux verront plus clair et mes oreilles entendront mieux.

— Marthe le remercia. Elle avait désormais à l'Epinette un homme sûr, intelligent, honnête, qui serait son complice.

Elle n'avait pas perdu sa journée.

Deux jours après, comme par hasard, Félix Rabichet rencontrait le facteur, à quelque distance de l'Epinette.

— Tiens, ça tombe bien, père Ledoux, je vais vous épargner une partie de votre route.

— Comment ça ? Est-ce que les maîtres ne sont plus à l'Epinette ?

— Si... ils y sont toujours... Vous avez des lettres?...

— Oui, comme d'habitude, des lettres et des journaux...

— Donnez-les-moi... je les remettrai... Ça vous fera deux kilomètres de moins dans les jambes...

— Pas possible, mon garçon.

— Pourquoi, père Ledoux ?

— Pour deux motifs : le premier c'est que j'ai l'ordre exprès de M. de Winter de ne remettre la correspondance qu'à lui-même, à son fils, à la vieille bonne ou à Mlle Magda.

— Ah ! diable... C'est donc des affaires de l'Etat?

(A suivre) Jules MARY